**GUIDE PRATIQUE**

Guide validation

Version 3.0 | 29 novembre 2018

This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).



Introduction

Ces guides sont élaborés pour aider les personnels de l’enseignement supérieur à expliquer le fonctionnement des procédures de validation des acquis aux migrants et à leur décrire comment cette démarche peut faciliter leur accès à l’enseignement supérieur.

Le guide est conçu sous forme de foire aux questions (questions fréquemment posées), que les partenaires du projet VINCE ont identifiées.

Les réponses aux questions sont formulées de manière simple et directe dans un souci de clarté et de simplicité d’accès. Nous avons cependant, essayé d’utiliser des termes plus techniques correspondant aux procédures de validation des acquis auxquelles certains migrants auront éventuellement recours.

L’idée est que ce guide soit adaptable aux spécificités et aux différentes pratiques de validation des acquis :

* Dans un souci de clarté, nous avons utilisé le terme générique de validation des acquis, mais d’autres termes peuvent être utilisés. En France, les candidats pourront avoir accès à trois différents dispositifs : la validation des acquis de l’expérience, la validation des études supérieures et la validation des acquis professionnels et personnels.
* Nous sommes partis du principe que les personnels de l’enseignement supérieur adapteront ce guide aux procédures mises en place dans leurs universités. Il sera donc possible d’ajouter des informations si besoin.
* Nous sommes également partis du principe que les aspects techniques, administratifs et réglementaires sont accessibles sur le site de chaque université. Ce guide a pour objectif de présenter un aperçu des procédures de validation des acquis, sans rentrer dans les détails.
* Nous recommandons aux universités d’ajouter une section dédiée aux migrants sur leurs sites Internet, qui pourrait contenir ce guide et des liens vers des sites pour obtenir des informations complémentaires, ainsi que les coordonnées de conseiller en validation des acquis susceptibles de leur fournir des informations et un accompagnement.

Les questions fréquemment posées qui composent ce guide sont les suivantes :

* Qu’est-ce que la validation des acquis?
* Comment la validation des acquis peut vous aider à accéder à l’enseignement supérieur?
* Comment votre expérience peut-elle être validée/valorisée?
* Comment est envisagée la validation des acquis pour des jeunes personnes n’ayant pas ou peu d’expérience professionnelle ?
* En quoi la validation des acquis joue-t-elle un rôle important? En quoi la validation des acquis peut-elle être un outil efficace utilisé pour l’intégration professionnelle des migrants?
* Comment fonctionne la validation des acquis? Qu’est ce qui est attendu d’un candidat à la validation des acquis? Comment peut-il être aidé et accompagné ?
* Comment se déroule l’étape post-validation des acquis, en cas de validation partielle ?
* Comment fonctionne l’accompagnement pour la validation des acquis et quel est le rôle du conseiller?
* Combien de temps dure une procédure de validation des acquis?
* Quel est le cout d’une procédure de validation des acquis? Quels sont les financements à mobiliser pour couvrir les frais d’accompagnement à la validation des acquis?
* A qui doit-on s’adresser pour obtenir des informations complémentaires?

Ce guide ne contient pas d’informations sur le développement des politiques et les pratiques de formation tout au long de la vie et de validation des acquis en Europe, mais si vous avez besoin d’informations supplémentaires, nous vous conseillons de consulter les sites internet suivants :

* CEDEFOP, lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels:

<http://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/3073>

<http://www.cedefop.europa.eu/en/publications-and-resources/publications/4148>

<http://www.cedefop.europa.eu/cs/publications-and-resources/publications/4153>

* CEDEFOP sur les outils de valorisation de l’expérience [outils de valorisation de l'expérience (CV)](https://europass.cedefop.europa.eu/da/documents/curriculum-vitae)

**Sur les dispositifs nationaux et disponibles dans les universités, dans différents pays, nous vous suggérons de consulter les documents suivants** :

* Les [profils pays](http://vince.eucen.eu/validation-in-europe/) sur le site du projet VINCE
* [L'inventaire des procédures de validation](http://www.cedefop.europa.eu/en/events-and-projects/projects/validation-non-formal-and-informal-learning/european-inventory) du CEDEFOP

Information générale pour les migrants

Bienvenue sur ce guide dédié à l’information sur la validation des acquis!

La validation des acquis est surement un concept que vous ne connaissez pas.

La validation des acquis désigne la démarche visant à prouver et documenter les connaissances et les compétences, par l’organisation d’une procédure d’évaluation, menant à la reconnaissance et à la validation des qualifications et des acquis professionnels et personnels (également les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation).

L’objectif principal de cette démarche est d’obtenir une validation et une reconnaissance des compétences et des connaissances pour l’accès à une formation et/ou l’obtention d’un diplôme.

Si ces notions semblent un peu compliquées de prime abord, il existe pour accompagner ces démarches des professionnels compétents et expérimentés qui vous aideront pour mener à bien vos projets.

La foire aux questions ci-dessous répondra à vos différentes interrogations.

Foire aux questions à destination des migrants

***Q: Qu’est-ce que la validation des acquis?***

**Réponse:**

La validation des acquis se définit comme « un processus de confirmation, par un organisme habilité, qu’une personne a acquis des résultats d’apprentissage correspondant à une norme donnée » (Conseil de l’UE, p.5).

La validation des acquis vise en premier lieu à assurer la visibilité, dans toute leur diversité et leur richesse, des acquis des individus. Ces acquis résultent souvent d’apprentissages effectués en dehors des structures formelles d’enseignement et de formation – Chez soi, au poste de travail ou par des activités de loisirs- et sont fréquemment négligés et ignorés. La validation des acquis vise en second lieu à conférer de la valeur aux acquis des individus, quel que soit le contexte de l’apprentissage dont ces acquis résultent. Le processus de validation des acquis aide les apprenants à « échanger » leurs acquis non formels ou informels contre des possibilités futures d’apprentissage ou d’emploi. Le processus doit inspirer confiance, notamment en montrant que les impératifs de fiabilité, de validité et d’assurance qualité ont été respectés. La conception des dispositifs de validation devra toujours prendre en compte ces éléments de visibilité et de valeur, mais en s’y référant et en les combinant de diverses manières.

Lignes directrices européennes pour la validation des acquis non formels et informels (publication CEDEFOP).

A l’UBO, il existe trois types de dispositifs de validation des acquis.

La validation des acquis de l’expérience, la validation des études supérieures et la validation des acquis professionnels et personnels.

En ce qui concerne la validation des acquis de l’expérience et la validation des études supérieures ; Selon votre parcours, que vous résidiez ou non en Finistère, vous pouvez cibler à l’Université de Bretagne Occidentale, un DUT, un DEUST, une Licence, une Licence professionnelle, un Master, un Doctorat ou un Diplôme d’Ingénieur dans l’un des domaines suivants :

► Arts, lettres, langues

► Droit, économie, gestion

► Sciences humaines et sociales

► Sciences, technologies, santé

► Sciences de la mer et du littoral

**Description des processus de validation des acquis**

1. La validation des acquis de l’expérience

PRINCIPE :

Vous avez de l’Expérience

Votre projet : obtenir un diplôme national

Vous pouvez valider tout ou partie d’un diplôme universitaire en prenant en compte l’ensemble des connaissances et compétences professionnelles acquises dans le cadre d’activités salariée, non salariée, bénévole ou associative, exercées en continu ou non pendant une durée d’au moins un an en rapport avec le diplôme visé.

1. La validation des études supérieures

PRINCIPE :

Vous avez suivi et validé une formation.

Votre projet : obtenir un diplôme national

Vous pouvez valider tout ou partie d’un diplôme de l’université par la reconnaissance de formations :

Accomplies en France ou à l’étranger

Suivies dans un établissement ou un organisme de formation du secteur public ou privé

Sans condition de modalités ni de durée, mais sanctionnées par un contrôle de connaissances

1. La validation des acquis professionnels et personnels

PRINCIPE :

Vous avez de l’Expérience.

Votre projet : entrer en formation diplômante.

La VAPP permet, sur la base de vos acquis personnels et professionnels, d’accéder à une formation sans être titulaire des titres normalement requis pour vous y inscrire (exemple : entrer en master sans être titulaire d’un bac+3).

Peuvent donner lieu à validation:

* toute formation suivie dans un établissement ou une structure de formation publique ou privée, quels qu'en aient été les modalités, la durée et le mode de sanction ;
* l'expérience professionnelle acquise au cours d'une activité salariée ou non salariée, ou d'un stage ;
* les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

***Q: Comment la validation peut vous aider à accéder à l’enseignement supérieur?***

**Réponse :** Une démarche de validation peut vous aider de différentes manières, selon votre cas :

**Si vous avez le certificat ou le diplôme qui vous permet d’accéder à l’enseignement supérieur obtenu dans votre pays d’origine,** vous avez besoin d’une reconnaissance de cette qualification**.**

Le réseau ENIC-NARIC (National Academic Recognition Information Centre) est une création conjointe du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO visant à faciliter les échanges d'informations en éducation et en reconnaissance ou en évaluation des formations effectuées à l'étranger.

Pour obtenir une équivalence de votre diplôme français/étranger, vous devez vous adresser au centre NARIC ou au centre ENIC du pays dans lequel vous souhaitez faire reconnaître votre diplôme.[NARIC](http://www.enic-naric.net/)

**Si dans votre fuite, dans un contexte de guerre ou de terrorisme vous avez interrompu vos études et n’avez pas pu obtenir votre diplôme,**

**Si vous n’avez pas la possibilité de présenter vos diplômes et autres documents, justifiant de votre niveau de qualifications.**

Alors la validation/valorisation des acquis peut vous aider car c’est un moyen de démontrer vos compétences et acquis sans repartir de zéro.

**Si vous n’avez pas suivi un parcours académique classique en université et n’êtes pas titulaire des titres requis pour vous inscrire en formation,**

Alorsla validation/valorisation des acquis peut vous être utile car elle prend en compte les connaissances et les aptitudes acquises hors de tout système de formation.

**Si vous avez suivi des formations courtes, des visites d’études, des stages, une formation en alternance, une formation spécifique pour le développement de certaines compétences, qui n’ont pas conduit à l’obtention d’un diplôme,** mais qui ont été des expériences significatives en termes d’acquis personnels et professionnels, la validation/valorisation des acquis peut vous aider à faire reconnaitre ces compétences non formelles.

**Si vous avez eu des activités bénévoles** (avec des ONG, des syndicats, des associations), **ou des activités extra professionnelles rémunérées,** ou vous avez des intérêts personnels ou loisirs en particulier, la validation/valorisation des acquis peut vous aider à faire reconnaitre ces compétences informelles.

**En général, votre expérience peut être composée de l’ensemble de ces acquis,**

* par exemple des diplômes ou titres. (sans que ça soit nécessairement des titres normalement requis pour vous inscrire en formation)
* une formation en alternance ou un stage
* des activités extra professionnelles
* votre expérience professionnelle

Une démarche de validation/valorisation des acquis peut vous aider à rassembler ces expériences, pour les valoriser et les démontrer. Ensuite, vous pourrez vous positionner par rapport à une formation qui pourrait vous intéresser et prétendre à l’accès à cette formation.

La validation/valorisation des acquis peut vous aider à accéder à une formation. Dans certains cas, cela peut vous permettre de valider partiellement un diplôme (valider certains crédits du diplôme) et raccourcir votre parcours académique. Dans d’autres cas, cela peut vous permettre d’obtenir une validation totale. C’est-à-dire que le jury de validation estime que les acquis du candidat sont en adéquation avec les attendus de la certification visée. La certification est attribuée dans sa totalité.

***Q: Comment votre expérience peut-elle être validée/valorisée?***

**Réponse:**

Quand vous vous engagez dans une démarche de validation des acquis, ce n’est pas l’expérience qui est validée, mais ce que vous avez appris de cette expérience.

Quelle compétence, connaissance et compréhension avez-vous tiré de cette expérience ?

Pouvez-vous identifier, analyser et évaluer ce que vous avez appris de cette expérience et le relier à la formation que vous ciblez ? Cela peut être des compétences d’ordre pratiques, par exemple des compétences liées à une discipline en particulier dans le cadre de travaux menés dans un laboratoire ou une compétence intellectuelle (capacité d’analyse ou de synthèse) pertinente ou requise pour travailler dans différentes disciplines. Ce sont ces compétences et connaissances qui font l’objet de la validation et non l’expérience.

***Q: Comment est envisagée la validation des acquis pour des jeunes personnes n’ayant pas ou peu d’expérience professionnelle ?***

**Réponse:**

Si vous avez quitté l’université récemment, vous n’aurez pas le même type d’expérience qu’une personne déjà intégrée dans le marché du travail depuis quelques années.

Vous pouvez cependant, valoriser vos compétences acquises dans le cadre de jobs étudiant, d’activités bénévoles, d’activités culturelles ou sportives.

L’ensemble de ces compétences peuvent être prises en compte, dans une démarche de validation des acquis.

***Q: En quoi la validation des acquis joue-t-elle un rôle important? En quoi la validation des acquis peut-elle être un outil efficace utilisé pour l’intégration professionnelle des migrants?***

**Réponse:**

La démarche de validation est importante car elle constitue une voie alternative pour l’obtention du diplôme de l’enseignement supérieur ciblé par des personnes qui n’ont pas eu l’opportunité d’entamer un parcours académique pour des raisons sociales ou économiques

La démarche de validation des acquis peut également aider les migrants dans leur processus d’intégration car ils peuvent faire valoir leurs compétences personnelles et professionnelles.

L’accès à l’enseignement et à la formation est très important pour les migrants, car il peut faciliter l’accès au marché du travail et à la société d’accueil.

***Q: Comment fonctionne la validation des acquis? Qu’est ce qui est attendu d’un candidat à la validation des acquis? Comment peut-il être aidé et accompagné***

**Réponse:**

Il existe 5 principales étapes dans une démarche de validation des acquis :

1) L’accueil/l’information, conseil ; 2) L’examen de la recevabilité administrative et de la faisabilité de la demande ; 3) L’élaboration d’un dossier de validation (accompagnement) ; 4) L’évaluation par le jury ; 5) La réalisation de la prescription en cas de validation partielle

**L’accueil/Information, conseil:** La première étape de votre démarche de validation consiste à prendre connaissance de la procédure de validation de vos acquis, en vue de l’obtention d’un diplôme de l’enseignement supérieur. Des informations vous sont données sur les différents dispositifs et accompagnement.

Vous pouvez participer à une réunion d’information collective animée par un conseiller en Reprise d’Etudes et Validation des Acquis.

Pour plus d'informations sur ces réunions d'informations, vous pouvez consulter la page web du service formation continue et alternance de l'UBO, à l'onglet bureau REVA (Reprise d'études et validation des acquis).

<https://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/VALIDATION-DES-ACQUIS-TRAVAIL>

* L’étape suivante consiste à identifier le diplôme le plus en rapport avec votre expérience et votre projet. Pour ce faire, Nous vous invitons à consulter l’offre de formation de l'Université de Bretagne Occidentale afin de sélectionner le ou les diplôme(s) approprié(s).
* http://formations.univ-brest.fr/fr/index.html
* Vous pouvez également télécharger le catalogue de nos formations :
* https://www.univ-brest.fr/digitalAssets/66/66569\_GUIDE-DES-ETUDES-2018--BD-.pdf
* Vous pouvez également identifier une formation, au cours des événements qui ont lieu tout au long de l’année universitaire (carrefour de la formation continue, journées portes ouvertes de l’UBO, salon de l’orientation et de l’enseignement supérieur Azimut). Vous pourrez y échanger avec des responsables de formations et des étudiants.
* http://www.salon-azimut.com/
* Un rendez-vous avec un conseiller vous est également proposé.

Cet entretien a pour but :

- De vous aider à cibler le diplôme le plus en lien avec votre expérience et de préciser la démarche

Par la suite vous compléterez une fiche projet sur laquelle vous récapitulez votre parcours professionnel et extra-professionnel, votre parcours de formation et exposez votre projet.

Vous joignez également :

• Un CV détaillé par missions et tâches (plusieurs pages possibles)

• Une lettre explicitant le contexte de votre demande (projet, motivations)

• Les justificatifs de vos diplômes

• Les justificatifs de votre année d’activité en lien avec le diplôme

• Rapports, articles scientifiques

• Certifications en langue française

• Le dossier de recevabilité, ainsi constitué, doit parvenir au bureau REVA.

Il pourrait être souhaitable de faire traduire certaines pièces justificatives par un traducteur assermenté.

Les pièces à fournir pour constituer ce dossier peuvent être difficile à produire pour vous. C’est pourquoi, un accompagnement spécifique vous sera proposé pour faire reconnaitre vos qualifications et prouver votre expérience professionnelle

* **Recevabilité administrative et faisabilité de la demande**

A réception de votre dossier de recevabilité, le bureau REVA vous propose un entretien de positionnement pour :

* Effectuer la recevabilité administrative : 1 an d’expérience et correspondance expérience/diplôme.
* Repérer, au regard du contenu de formation, les éléments de votre parcours à valoriser.
* Vous aider dans la recherche d’un financement de votre démarche de VAE.
* Échanger sur votre projet.

Le conseiller REVA analyse la pertinence de votre demande et la transmet au responsable du diplôme visé pour une étude de recevabilité pédagogique.

* **Elaboration d’un dossier de validation :**
* Après contractualisation, engagement du candidat dans la démarche.

**Accompagnement facultatif du candidat, par un conseiller à la validation des acquis afin de l’aider à mettre en mots son expérience, à prendre le recul suffisant** pour analyser ses acquis et démontrer l’adéquation avec les attendus du diplôme.

Le dossier de validation des acquis est constitué de 4 grandes parties correspondant chacune à un niveau d’analyse différent :

* Première partie : le parcours du candidat (formations, expériences professionnelles et extra-professionnelles)
* Deuxième partie: le descriptif des activités : présentation et analyse des acquis en lien avec le diplôme demandé.
* Troisième partie: synthèse des connaissances/compétences en lien avec le diplôme demandé.
* Quatrième partie : examen des éléments de preuves de l’expérience et des diplômes (si ces preuves font défaut, le candidat sera accompagné afin qu’il puisse identifier des moyens de preuves « alternatifs », par ex : photos, articles de journal illustrant ses activités, vidéos montrant ses activités, photo de carte d’étudiant).

L’université pourra également organiser des échanges entre les responsables de formation et les candidats pour vérifier les compétences présentées par le candidat.

L’organisation de mise en situation dans les entreprises pourrait également être envisagée.

* **Evaluation par le jury:**
* La procédure est différente selon les institutions et selon le dispositif qui sera adapté à votre besoin en validation. Cela peut consister en un entretien avec un jury de validation ou par un examen de votre dossier par une commission pédagogique**.** Le jury est composé d’enseignants, d’enseignants-chercheurs du diplôme et de la filière et des professionnels évoluant dans le domaine correspondant au diplôme que vous avez ciblé.
* **Réalisation de la prescription en cas de validation partielle**
* La décision peut être de trois ordres :

► Validation totale : le jury décide de vous délivrer le diplôme dans sa totalité.  
► Validation partielle : le jury décide de vous valider partiellement le diplôme et émet des prescriptions (reprise d’études, travaux complémentaires, …) en vue de l’obtention du diplôme.  
► Refus de validation.

* La décision est notifiée par écrit par le Président de l’Université.

Un accompagnement pédagogique et administratif peut être proposé au candidat pour la réalisation du parcours jusqu’à l’obtention du diplôme.

***Q: Comment se déroule l’étape post-validation des acquis, en cas de validation partielle?***

**Réponse:**

**Si vous obtenez une validation partielle : le jury décide de vous valider partiellement le diplôme et émet des prescriptions. Il vous sera demandé de :**

* Mener des travaux complémentaires
* Fournir d’autres preuves
* D’améliorer votre niveau de français
* D’identifier un autre diplôme qui pourrait mieux vous correspondre

En cas de validation partielle, votre conseiller vous rencontre pour organiser le suivi administratif et pédagogique du parcours complémentaire à réaliser .   
Si ce parcours comprend des suivis d’Unités d’Enseignements de la formation, sachez qu’en majorité les cours se font en semaine sur les sites de l’UBO.

***Q: comment fonctionne l’accompagnement et quel est le rôle du conseiller?***

**Réponse:**

Le conseiller validation des acquis examine la recevabilité administrative du dossier du candidat. Ensuite il apporte au candidat un soutien méthodologique et pédagogique, pour l’élaboration du dossier de validation.

Il n’est pas expert du diplôme mais il connait les exigences du jury.

***Q: Combien de temps dure une procédure de validation des acquis?***

**Réponse:** Cela dépend du dispositif dans lequel est intégré le candidat. Pour la validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) par exemple, il n’y a pas d’accompagnement spécifique, mais le candidat peut échanger par mail ou par téléphone s’il rencontre certaines difficultés.

La durée moyenne d’un processus de validation des acquis et de l’expérience (VAE) est de 6 mois. L’accompagnement peut se faire à distance (mail, téléphone) ou en présentiel.

Il est important de bien souligner qu’une procédure de validation n’est pas une procédure accélérée, d’autant plus qu’elle donne accès à une qualification de même valeur qu’une qualification obtenue de manière classique.

***Q: Quel est le cout d’une procédure de validation des acquis? Quels sont les financements à mobiliser pour couvrir les frais d’accompagnement à la validation des acquis?***

**Réponse:**

Pour une VAE

* La VAE entre dans le champ de la Formation Professionnelle Continue. Quel que soit votre statut, vous pouvez bénéficier d'aides prévues dans ce cadre, car la procédure de VAE a un coût :

► Tout d’abord des frais d’inscription à l’université, ce sont des montants fixés par l’Etat (pour 2018-2019, le coût d’une licence est de 170€ et celui d’un master 243€).  
Vous pouvez bénéficier d’un accompagnement à la rédaction de votre dossier de VAE par le Bureau REVA.

► Si vous décidez d’être accompagné par le bureau REVA et que vous pouvez être financé par un tiers, le montant s’élèvera à 1750€.   
En cas de refus de prise en charge par un tiers, un forfait de 800€ vous sera demandé, une demande de remise gracieuse pourra être envisagée en fonction de votre situation.  
Pour un accompagnement sur le doctorat, le montant dû s’élève à 2000€, même en cas de refus de prise en charge.

► Si vous choisissez de ne pas être accompagné par le bureau REVA, un forfait de 400€, pour les frais de gestion et de jury, est alors appliqué.

**Financements possibles**

* En fonction de votre statut un financement de la prestation d’accompagnement et/ou des frais d’inscription est possible :

► Si vous êtes salarié : vous pouvez solliciter votre employeur (plan de formation) ou activer votre compte personnel de formation (CPF).

► Si vous êtes demandeur d’emploi : vous pouvez solliciter votre Région et/ou le [Pôle Emploi](http://www.pole-emploi.fr/accueil), ou activer votre CPF.

* Toutes les autres situations sont étudiées au cas par cas.  
  Dans tous les cas le bureau REVA vous accompagne dans votre démarche de financement.
* En cas de validation partielle, le coût de votre reprise d’études sera calculé au prorata du coût total de la formation. Au même titre que pour la VAE, un financement est possible.

Pour une VES

* Lors du dépôt de votre dossier de VES auprès du bureau REVA, vous devez vous acquitter de la somme de 200 euros correspondant aux frais de dossier.
* Le financement de cette démarche est généralement individuel. Toutefois, pour les salariés, une prise en charge est possible par l’employeur. Demandez un devis !
* A cette étape vous devez vous inscrire administrativement sur le Diplôme et il vous faut vous acquitter des [droits universitaires nationaux correspondants](http://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Reprise-d_etudes/Les-5-etapes-de-la-reprise-d_etudes/Etape+5+%3A+Inscriptions-scolarit%C3%A9) .

Pour une VAPP

* Lors du dépôt de votre dossier de VAPP auprès du bureau REVA, vous devrez vous acquitter de la somme de 80 euros correspondant aux frais de gestion.
* Le financement de cette démarche est généralement individuel. Toutefois, pour les salariés, une prise en charge est possible par leur employeur dans le cadre du projet global de formation. Demandez un devis !
* La VAPP permet un accès à une formation et cette reprise d’études est un projet qui nécessite une recherche de financement (coût de la formation et rémunération).
* Le Bureau REVA vous accompagne dans la constitution de votre dossier de financement ou de Congé de Formation, auprès des interlocuteurs concernés.
* Nous vous conseillons de commencer ces recherches au moins4 mois avant le début de votre formation.   
  [En fonction de votre statut les **coûts** et les **possibilités** de financements varient](http://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Reprise-d_etudes/Les-5-etapes-de-la-reprise-d_etudes/Etape+4+Financement).

***Q: A qui doit-on s’adresser pour obtenir des informations complémentaires?***

**Réponse:**

Vous pouvez contacter le bureau REVA (reprise d’études validation des acquis)

* **Bureau REVA (Reprise d'Etudes Validation des Acquis)**
* Accueil, information :
* Tél. 02 98 01 83 97  
  (Fermé au public le jeudi matin)

20 avenue Victor Le Gorgeu - Bât C - RDC

CS 93 837 - 29 238 BREST Cedex 3

reva@univ-brest.fr

Sharing is Caring



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

Citation

Davies, P., Husted, B., Royo, C. on behalf of the VINCE consortium (Ed.) (2018): Guidelines - Welcome to Validation. Brussels: eucen. Licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International License](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).